



1

Je dépose ma demande
auprès de ma Mairie
AVANT LE 26.05

2

**AVIS
DU MAIRE**



Existence d'un circuit ←

Respect de la carte scolaire ←

Au moins 3 kms. entre le domicile de l'élève
et son établissement scolaire ←

Desserte possible dans les deux sens ←

Minimum 1km. de distance en ville ou zone agglomérée
500m. en campagne entre 2 points d'arrêts
(en amont et en aval) ←

Sécurité du point d'arrêt (configuration voirie,
trafic routier, aménagement à prévoir, etc.) ←



3



**AVIS DE
L'AGGLOMÉRATION
ET DU TRANSPORTEUR**

**RETOUR
AUX COMMUNES
POUR LE 20.07**
afin d'informer les familles

- Conditions de sécurité pour le car (manœuvres, visibilité, etc.)
- Incidence sur le temps de transport des élèves
- Distance des points existants avec l'implantation proposée
- Suppression éventuelle d'un point d'arrêt existant
- Nombre d'enfants concernés sur l'itinéraire (4 minimum si extension, 1 si ajout)

